

RÈGLEMENT

Article 1 : Course organisée le **Dimanche 25 Septembre 2022** par la SA CONDOM, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

Le parcours de la course de 10,5kms emprunte une ancienne voie ferrée et des routes de campagne avec départ et arrivée au stade Jean Trillo Route d'Eauze à CONDOM (32100) avec un départ au stade Jean Trillo à 9h30 ainsi que la marche dont le parcours se fait en autonomie (circuit fléché) .

Course des enfants à 11 h 00 sur le stade .

Article 2 : Épreuve ouverte à tous licenciés et non licenciés .

Chaque coureur doit impérativement présenter lors de son inscription la **licence FFA de l'année en cours** ou un **certificat médical datant de moins d'un an** sur lequel doit apparaître la mention « **non contre indication de la pratique de la course à pied en compétition** »

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.

La course 10,5 kms est ouverte à partir de la catégorie cadet (né avant le 01/11/2006) sauf catégorie fauteuil.

Course comptant pour le challenge : DEFI GERSOIS.

La course Enfant est ouverte pour les jeunes nés après 2016 . Elle est non chronométrée et non classée

Article 3 : Montant des engagements : course 12 € le 10,5 kms et 3€ la marche.

Remise des dossards de 8h00 à 9 h15.

Course enfant gratuite.

Article 4 : Le départ et l'arrivée se font au Stade Jean Trillo, Avenue des Mousquetaires à Condom.

Sont à la disposition des participants : parking, vestiaires, douches et WC .

Le ravitaillement est prévu à mi parcours.

Article 5 : Un chronométrage est installé sur la ligne d'arrivée pour le 10,5 kms

Mise en place d'une barrière de temps soit 1H40 : tous coureur au-delà de ce chrono n' est pas classé

Article 6 : L' assistance médicale est assurée sur la course par la Protection Civile.

Article 7 : Les classements scratch et par catégories hommes et femmes sont définis par les organisateurs

Article 8 : Les récompenses sous forme de coupes ou médailles, lots et objets promotionnels sont remises à l'arrivée pour les 3 premiers H/F du scratch et aux premiers H/F de chaque catégorie (pas de cumul de récompense) junior, espoir, 40-50 ans , 50-60 ans et plus 60 ans

Article 9 : Les participants autorisent la SA CONDOM, les partenaires et les médias à utiliser leur image sur les supports ayant un lien avec la manifestation.

Article 10 : La circulation n'étant pas interrompue sur le parcours, chaque participant doit respecter le code de la route et suivre le balisage au risque de se faire disqualifier.

Article 11 : Tout engagement est personnel, ferme, définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Article 12 : Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants doivent s'assurer personnellement. Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la compagnie AXA.

Article 13 : Les décisions prises par l'organisation à quelque niveau que ce soit, ne peuvent être contestées.
L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité ,